

CONTRAT POUR UNE PERFORMANCE

Nom des parties

Nom

Adresse

Adresse (suite)

Téléphone

Courriel

NAS _____

TPS _____

TVQ _____

ci-après appelé(e) « l'artiste »

ET:

Nom

Adresse

Adresse (suite)

Téléphone

Dûment représenté(e) par : _____

Courriel

ci-après appelé(e) « le diffuseur »

1. Objet du contrat

L'artiste et le diffuseur conviennent des modalités suivantes visant la diffusion de la performance de l'artiste.

2. Œuvre

2.1 L'œuvre, ci-après appelée « performance », porte le titre suivant : _____ et a une durée d'environ : _____ minutes.

2.2 Description de la performance :

2.3 L'artiste garantit qu'il est l'auteur de la performance. Le cas échéant, noms des coauteurs :

2.4 Le cas échéant, noms des co-performeurs:

2.5 L'artiste garantit qu'il détient tous les droits d'auteur sur la performance.

3. Droits d'auteur

3.1 Licence d'utilisation pour des œuvres artistiques :

- Tous droits réservés
- Creative Commons By-SA-ND 3.0 Canada
- Creative Commons By-SA 3.0 Canada
- Creative Commons By 3.0 Canada
- Domaine public

3.2 Représentation en public de la performance :

Nombre de performance : _____

Date(s) : _____

Adresse(s) du(des) lieu(x) : _____

3.3 L'artiste autorise la reproduction (captation) de la performance par le diffuseur sur le(s) support(s) suivant(s) : _____ . Le diffuseur remettra à l'artiste une copie de cette captation sur le(s) support(s) suivant(s) _____ .

Le diffuseur pourra utiliser ces reproductions aux fins suivantes :

- archives
- site Internet du diffuseur pour la durée suivante : _____
- autre : _____ durée : _____

L'artiste pourra utiliser ces reproductions aux fins suivantes :

- archives
- site Internet de l'artiste pour la durée suivante : _____
- autre : _____ durée : _____

Toute utilisation des images ou du son de la performance, par l'artiste ou par le diffuseur, qui ne correspond pas aux fins identifiées ci-dessus devra faire l'objet d'un nouveau contrat.

3.4 L'artiste accorde au diffuseur une licence non exclusive et non transférable de reproduction d'une photographie de la performance sur les supports sélectionnés ci-dessous, et ce, afin de faire la promotion de la performance.

- magazine en _____ exemplaires
- journal en _____ exemplaires

carte d'invitation en _____ exemplaires
 affiche ou affichette en _____ exemplaires
 autre(s) support(s): _____
en _____ exemplaires

3.5 L'artiste accorde au diffuseur une licence non exclusive et non transférable de communication publique de l'œuvre sur son site Internet, afin de faire la promotion de la performance, et ce, pour la durée suivante :

jusqu'à la fin de la (des) performance(s) prévues au présent article.
 jusqu'à la date suivante : _____
 pour une durée d'une année, renouvelable automatiquement à chaque année, jusqu'à ce que l'artiste avise par écrit le diffuseur que l'autorisation se termine à la fin de l'année civile en cours.

4. Droits moraux

L'artiste approuvera :

la maquette graphique qui sert à la promotion avant les reproductions de la performance
 les textes qui présentent la performance

L'artiste donnera son approbation dans un délai rapide et ne pourra s'opposer que pour des motifs sérieux.

5. Préparation de la performance

5.1 L'artiste convient de remettre au diffuseur une fiche technique indiquant les besoins techniques et informatiques de la performance.

5.2 Le diffuseur doit, à ses frais, mettre à la disposition de l'artiste un ou des techniciens pouvant remplir les tâches suivantes :

5.3 Le diffuseur est responsable du bon état de marche de tous les appareils qui sont requis pour la performance.

5.4 L'artiste aura besoin d'une période de _____ heures de montage pour préparer la performance et de _____ heures pour le démontage.

5.5 Le défaut par le diffuseur de remplir l'une des présentes obligations peut constituer un motif d'annulation du contrat, sans que l'envoi d'un avis écrit soit nécessaire.

6. Promotion

Le diffuseur s'engage à faire la promotion de la performance et l'artiste s'engage à collaborer à cette promotion.

7. Rémunération

7.1 Le diffuseur accepte de payer à l'artiste les montants suivants :

Droit d'auteur pour la performance : _____
 Droit d'auteur pour les reproductions de l'œuvre à des fins de promotion : _____
 Per diem : _____
 Honoraires divers (_____) : _____

Date de paiement : _____

Intérêt de _____% (mensuellement) pour défaut de paiement

7.2 Le cas échéant, le diffuseur accepte de payer à chaque co-performeur les montants suivants :

Droit d'auteur pour la performance : _____

Per diem : _____

Honoraires divers (_____) : _____

Date de paiement : _____

Intérêt de _____% (mensuellement) pour défaut de paiement

8. Assurances

Le diffuseur doit souscrire à une assurance responsabilité pour couvrir tous les risques liés à la performance.

9. Règlement des différends

9.1 Les parties tenteront de régler à l'amiable tout différend découlant de ce contrat.

9.2 Si elles sont incapables de régler le différend à l'amiable, les parties auront recours à l'arbitrage à arbitre unique, selon les règles prévues au *Code de procédure civile du Québec*.

9.3 Les parties n'ont pas à recourir à l'arbitrage pour une demande en injonction, pour un recours qui peut être présenté devant le tribunal des petites créances ou pour la résiliation du contrat.

Aoi6

10. Résiliation du contrat

10.1 Si l'une des parties ne respecte pas une des conditions énoncées dans ce contrat, l'autre partie peut, pour cette raison, faire résilier le contrat.

10.2 La partie qui veut faire résilier le contrat doit d'abord transmettre à l'autre partie un avis écrit exigeant de remédier au défaut dans un délai raisonnable.

10.3 Si le défaut n'est pas remédié à l'expiration du délai, la partie qui a envoyé le premier avis doit envoyer un second avis écrit mentionnant que le contrat est résilié.

10.4 Le contrat sera résilié en cas de force majeure qui échappe au contrôle des parties.

11. Lois et district judiciaire

Le présent contrat est régi par les lois du Québec. En cas de litige, les parties élisent domicile dans le district judiciaire suivant : _____.

Signé en deux exemplaires à _____
le _____.

le diffuseur

l'artiste